

IANSA Fiche d'information

Juin 2025

Perspectives de la société civile sur le cadre mondial pour de gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie



Une photographie de la destruction contrôlée de munitions classiques obsolètes au Ghana, Novembre 2022 par Mines Advisory Group.

Introduction

Au cours des deux dernières décennies, les organisations de la société civile et de nombreux États partageant les mêmes objectifs ont été particulièrement préoccupés par la nécessité de réglementer de manière efficace les munitions classiques disponibles dans le marché licite.¹ Ce type de réglementation doit inclure le contrôle de la fabrication de ces munitions, de leur commerce et de leurs transports internationaux ainsi que de leur stockage et de la répartition des stocks nationaux. Une attention particulière a été accordée aux questions de sécurité afin de prévenir le détournement de ces munitions vers des acteurs illégaux et à des fins illicites visant notamment à commettre des crimes organisés et des atrocités. En outre, les États se sont de plus en plus penchés sur les problèmes de sûreté liés à la manutention inadéquate de certains stocks nationaux conservés dans des conditions environnementales inappropriées, ce qui a conduit à des explosions imprévues répétées entraînant la perte de vies humaines et de biens.

Si les armes légères et de petit calibre (ALPC) peuvent rester fonctionnelles pendant des décennies, même si leurs conditions de stockage sont inadéquates, cela n'est pas le cas de leurs munitions.² Il est, en effet, possible de retirer des pièces et des composants d'une ALPC et de les remettre en place lorsque cela est nécessaire pour maintenir son opérabilité. Cependant, ces solutions ne peuvent pas s'appliquer aux munitions, dont la durée de conservation est beaucoup plus courte que celle des armes. Pour que le personnel habilité puisse utiliser légalement une ALPC donnée, il faut donc que les munitions appropriées soient non seulement disponibles et comptabilisées, mais également stockées en toute sûreté et sécurité.

La présente fiche d'information aborde la question de la gestion des munitions classiques et formule un certain nombre de recommandations à l'intention des organisations de la société civile (OSC) de s'engager dans le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie.

Quels sont les principaux problèmes liés au contrôle des munitions classiques ?

Les munitions classiques, couramment utilisées dans les contextes militaires, civils et de maintien de l'ordre, posent plusieurs problèmes dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la sûreté et de la géopolitique. Afin de pas présenter de danger, les munitions doivent être contrôlées tout au long de leur cycle de vie – de leur fabrication à leur transfert, leur transport, leur stockage, leur utilisation et leur élimination. Cela requiert la mise en place au plan national d'une législation, de réglementations, d'une administration et de mesures applicables tout au long de leur cycle de vie, qui respectent les normes internationales, telles que celles contenues dans le Traité sur le commerce des armes (TCA), le Protocole des Nations Unies sur les armes à feu, les sanctions des Nations Unies, les Directives techniques internationales sur les munitions (IATG), ainsi que, par exemple, les réglementations internationales sur le transport des marchandises dangereuses, et divers instruments régionaux.

¹ Voir par exemple UNLIREC Background paper (2023): The Global Framework for Through-life Conventional Ammunition Management and its Application in Latin America and the Caribbean. https://unlirec.org/wp-content/uploads/Background-paper_Global-Framework-Ammunition_Full.pdf, or the Small Arms Survey (2008): "Conventional Ammunition in Surplus: A Reference Guide. <https://www.smallarmssurvey.org/sites/default/files/resources/SAS-Conventional-Ammunition-in-Surplus-Book.pdf>

² Le présent document se focalise sur les munitions requises pour l'utilisation d'armes légères et de petit calibre (ALPC). Pour des informations sur les mines terrestres, les bombes à fragmentation, les munitions non explosées (UXO) et les restes explosifs de guerre (ERW), veuillez consulter les informations produites, par exemple, par le Groupe consultatif sur les mines (MAG), www.maginternational.org.

Les caractéristiques chimiques intrinsèques aux munitions présentent un défi spécifique, ce qui requiert des procédures de transport et de stockage rigoureuses afin d'éviter les explosions qui peuvent avoir des conséquences humanitaires désastreuses, notamment des morts, des blessés, des déplacements de populations, d'autres perturbations sociétales ainsi que des dommages à l'environnement. En outre, il est avéré que le détournement de munitions vers des marchés illicites et des utilisateurs non autorisés constitue un catalyseur des conflits armés, de la criminalité violente et organisée et du terrorisme. Par ailleurs, les munitions détournées sont de plus en plus utilisées pour assembler des engins explosifs artisanaux.

Les défis spécifiques posés par la gestion des munitions classiques – qui résident dans leur nature explosive et leur tendance à l'instabilité – sont clairement mis en lumière par les nombreux cas d'explosions imprévues. Entre 1979 et 2024, plus de 100 pays dans toutes les régions du monde ont connu plus de 670 explosions imprévues sur les [sites de munitions](#)³ (UEMS) ; ces explosions sont dues à une gestion inadéquate des munitions et entraînent des conséquences humanitaires et socio-économiques désastreuses. Selon le Norwegian People's Aid, sur les 242 cas d'UEMS survenus récemment (entre 2010 et 2019), 39 se sont produits en Afrique, 16 dans les Amériques, 116 en Asie, 70 en Europe et 1 en Océanie.⁴ Ces chiffres démontrent les très graves problèmes de sécurité et de sûreté posés par une gestion inadéquate de ces stocks de munitions.

La gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie désigne l'approche exhaustive et globale de la manutention des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie – depuis leur conception et leur acquisition jusqu'à leur élimination, en passant par leur stockage, leur utilisation, leur commerce, leur transport et leur entretien. Il s'agit d'un processus systématique visant à garantir la sûreté, l'efficacité, la responsabilité et le respect de l'environnement lors de chacune de ces étapes.

Dans de nombreux pays, la mise en place de systèmes de gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie est confrontée à des contraintes financières et/ou techniques. En outre, le recours à la corruption dans le cadre du commerce des armes peut saper les mesures de contrôle et faciliter les activités illégales liées à l'utilisation des munitions. Cette situation peut être aggravée par l'existence de normes variables au sein des réglementations nationales, ce qui peut entraîner des lacunes dans les systèmes de contrôle. Il est donc essentiel de renforcer les contrôles nationaux sur tous les aspects du transfert et du commerce des munitions et de mettre en œuvre des pratiques efficaces de gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie afin de préserver la sécurité et prévenir les crimes violents et les conflits. Les initiatives menées en collaboration par les différentes nations, avec le soutien par des cadres internationaux, peuvent consolider les efforts visant à renforcer de ces contrôles.

Présentation du Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie

Afin de résoudre les problèmes liés aux munitions classiques, les Nations Unies ont adopté en décembre 2023 un nouvel instrument international, le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie⁵ (GFA). Le GFA est un instrument exhaustif qui couvre tous les types de munitions classiques, du petit au plus gros calibre, à chaque étape de leur cycle de vie – de leur fabrication jusqu'à leur utilisation et/ou leur élimination, en passant par la phase préalable à

³ Small Arms Survey, Database : Unplanned Explosions Munitions Sites

<https://www.smallarmssurvey.org/database/unplanned-explosions-munitions-sites-uems>

⁴ Norwegian People's Aid : Unplanned Explosions at Munition Sites, [https://www.npaid.org/mine-action-and-disarmament/arms-destruction#:~:text=Unplanned%20Explosions%20at%20Munition%20Sites,Yemen%20\(13\)](https://www.npaid.org/mine-action-and-disarmament/arms-destruction#:~:text=Unplanned%20Explosions%20at%20Munition%20Sites,Yemen%20(13))

⁵ UNODA, Global Framework for Through Life Conventional Ammunition Management, <https://disarmament.unoda.org/global-framework-for-through-life-conventional-ammunition-management/>

leur transfert, leur transfert, leur déplacement et leur transport, leur stockage et leur récupération. Le GFA constitue un ensemble d'engagements politiques et contient 15 objectifs et 85 mesures concrètes visant à traiter les risques de sécurité et de sûreté associés à la gestion des munitions classiques et à prévenir leur détournement, leur trafic illicite ainsi que les explosions non planifiées sur les sites de munitions.

Le GFA repose sur le respect réaffirmé par les États membres du droit international, y compris le droit international humanitaire applicable ainsi que des objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, l'intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends internationaux et la non-intervention dans les affaires intérieures des États. En se fondant sur ces principes, les États signataires du GFA ont réaffirmé « le droit inhérent de tous les États à la légitime défense, individuelle ou collective, conformément à l'article 52 de la Charte des Nations Unies », ⁶

Le GFA traite essentiellement des questions suivantes :

- Les « lacunes existantes » dans les cadres de contrôle afin de parvenir à une « réduction perceptible des risques et des incidences résultant de la gestion inefficace des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie dans le monde, de leur fabrication jusqu'à leur utilisation ou leur élimination, en passant par la phase préalable à leur transfert, leur transfert, leur déplacement et leur transport, leur stockage et leur récupération », et
- « les destructions causées par les explosions imprévues de munitions classiques dans les sites de munitions, qui font des milliers de victimes, perturbent les moyens de subsistance des populations et risquent d'avoir de graves conséquences sur les plans humanitaire, socioéconomique et environnemental et en matière de droits humains et de santé publique ».

Le GFA aborde plusieurs risques posés par le détournement de munitions classiques, notamment au profit de criminels, de groupes criminels organisés et de terroristes, ainsi que par le trafic de ces biens sur les marchés illicites et leur contribution à l'intensité et à la prolongation de conflits armés, aux violations des droits humains et du droit humanitaire, à la violence armée, y compris la violence basée sur le genre dans le monde entier. Il note, en outre, que le détournement et le trafic illicite de munitions classiques constituent un risque pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement durable aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial.

Le GFA encourage la mise en place, par les États, des capacités techniques nécessaires pour assurer une surveillance adéquate, systématique et durable des munitions classiques dans les stocks nationaux, « selon que de besoin et conformément au droit national », y compris en fournissant et en recevant une coopération et une assistance internationales. Cela inclut la mise en place, de manière transparente, de systèmes de gestion de l'information appropriés, l'élaboration d'orientations sur les bonnes pratiques, notamment dans le cadre de l'IATG au titre du programme de l'ONU, et l'élaboration de mesures de surveillance faisant appel à une technologie inférieure en collaboration avec le secteur concerné et les instituts de recherche, adaptées à une utilisation temporaire dans des environnements à faible capacité et touchés par des conflits.

Bien qu'il porte sur la gestion des munitions classiques, le GFA ne définit pas ce type de munitions. L'IATG définit les munitions classiques comme un engin complet (par exemple un missile, un obus, une mine, un engin de démolition, etc.) chargé de matières explosives, de propulseurs, de produits pyrotechniques ou d'une composition d'amorçage, destiné à être utilisé à des fins offensives,

⁶ Ibid. <https://disarmament.unoda.org/global-framework-for-through-life-conventional-ammunition-management/>

défensives, d'entraînement ou à des fins non opérationnelles, y compris les parties de systèmes d'armes contenant des matières explosives. (c.f. munition).⁷

Initiatives internationales menées avant l'adoption du Cadre mondial

Des mesures visant à prévenir et à détecter le trafic illicite et le détournement d'armes à feu et de munitions avaient été incluses dans le Protocole des Nations Unies sur les armes à feu de 2001, un instrument qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Une majorité d'États sont désormais parties à ce Protocole et à cette Convention.⁸ Cependant, malgré les initiatives menées par la société civile, les États n'ont pas accepté d'inclure des mesures relatives aux munitions dans le Programme d'action des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (UNPoA), et ce jusqu'à la tenue de la troisième conférence d'examen de l'UNPoA en 2018, qui inclut la prise en compte des munitions à la page 12, paragraphe 18, dans son document final.⁹ Les munitions ont également été omises du Registre des armes classiques des Nations Unies (UNROCA), un mécanisme de transparence créé en 1991 afin de rendre compte des exportations et des importations des armes classiques majeures. Les États ont décidé de mettre en place une procédure de présentation de rapports sur les ALPC en tant que communications « à titre volontaire d'informations complémentaires » mais ils n'ont pas encore accepté d'y inclure leurs munitions en tant que catégorie spécifique.

En 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné les mesures à prendre pour renforcer la coopération en matière de sûreté et de sécurité des stocks de munitions classiques en surplus, et a demandé au système des Nations Unies d'élaborer des directives destinées à veiller ce que les États assurent un contrôle approprié afin d'éliminer les risques d'explosion, de pollution et de détournement, et d'améliorer la gestion des munitions, y compris par l'élimination des stocks excédentaires.¹⁰

La « sûreté » du stockage des munitions peut être garantie par des pratiques et des directives visant à appliquer des mesures sécurisées en matière de manutention, de stockage et de transport des munitions, ainsi qu'à prévenir les explosions imprévues, les blessures et d'autres dangers. Elle se focalise sur la prévention des décharges accidentelles et des blessures. La sûreté consiste essentiellement à protéger les individus contre les dommages. Les pratiques de stockage sécurisées consistent notamment à conserver les armes à feu déchargées, verrouillées et séparées de leurs munitions. Cela minimise le risque de tirs accidentels, de suicides et d'utilisations abusives intentionnelles. D'autres mesures de sûreté visent à stocker les munitions dans des conditions environnementales adéquates, par exemple dans des conteneurs hermétiques, à l'abri de la chaleur, de l'humidité et de la lumière du soleil.

Par ailleurs, pour assurer la « sécurité » du stockage des munitions, il est nécessaire de prendre des mesures afin d'empêcher le vol de munitions explosives, l'entrée de personnes non autorisées dans les zones de stockage d'explosifs ainsi que les actes de malveillance, tels que le sabotage.¹¹ Le stockage sécurisé inclut le recours à des solutions de stockage verrouillées (coffres-forts, coffrets de sécurité) disposant de mécanismes de verrouillage sécurisés (clés, combinaisons, technologie biométrique, etc.) et, dans certains cas, la mise à disposition d'un personnel chargé de surveiller l'installation de stockage 24 heures sur 24. Les aspects clés d'un stockage sécurisé des munitions incluent des procédures de stockage solides, un emballage et une manutention appropriés, un contrôle de la température et de l'humidité (conditions environnementales adéquates), un stockage

⁷ IATG 01.40, para. 3.56, 2021

⁸ UNODC, Firearms Protocol. <https://www.unodc.org/unodc/en/firearms-protocol/the-firearms-protocol.html>

⁹ <https://docs.un.org/fr/A/CONF.192/2018/RC/3> (A/CONF.192/2018/RC/3)

¹⁰ UN General Assembly resolution [A/RES/63/61](#) of 12 January 2009

¹¹ UN Safeguard. https://data.unsafeguard.org/iatg/en/v3_IATG-09.10_en.pdf

des munitions dans un lieu distinct de celui des armes à feu, des procédures d'inspection et d'entretien régulières, ainsi que, de manière générale, le respect des réglementations en vigueur.

Afin d'assurer ces conditions de sécurité et de sûreté, des Directives techniques internationales sur les munitions (IATG) ont été élaborées, en 2011, et le programme SaferGuard des Nations Unies¹² a été mis en place. Ce programme SaferGuard propose plusieurs modules en ligne, notamment des outils d'auto-évaluation, l'outil numérique en ligne de l'IATG, le kit de formation complet de l'IATG, des conseils sur la gestion des risques ainsi que des calculateurs techniques et permettant de procéder en toute sécurité à l'élimination de munitions.

Conformément à la demande de l'Assemblée générale formulée dans sa résolution 72/55 adoptée par consensus en 2017, la première réunion du Groupe d'experts gouvernementaux (GGE) sur les munitions classiques s'est tenue en 2020-2021. Ces experts ont adopté une approche globale et exploré l'ensemble des mesures susceptibles d'assurer la sûreté et la sécurité à chaque étape de la gestion des munitions « tout au long du cycle de leur vie ». Le GGE a également formulé des recommandations pratiques et concrètes pour l'adoption d'un cadre global sur les munitions classiques. L'Assemblée générale des Nations Unies a salué le rapport du GGE et a décidé d'établir un Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) pour élaborer une série d'engagements politiques sous la forme d'un nouveau cadre global qui viendrait combler les lacunes existantes dans la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie.¹³

En ce qui concerne les éléments à mettre en place afin d'assurer une gestion sécurisée des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, l'Assemblée générale, dans sa résolution 78/47 du 6 décembre 2023, a demandé au Secrétaire général d'élaborer, des lignes directrices opérationnelles à caractère facultatif dans le cadre de l'IATG au titre du programme SaferGuard, avec l'aide d'experts techniques des États intéressés. L'Assemblée générale a également décidé d'établir un nouveau programme permanent de bourses de formation spécialisées concernant la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, en particulier dans les pays en développement.¹⁴

Dans le document final du GTCNL, les États ont reconnu la contribution des parties prenantes concernées, notamment les OSC, les universitaires, les instituts de recherche et le secteur concerné, dans les initiatives déployées afin d'informer les États et de promouvoir une gestion sûre, sécurisée et durable des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie.

Le États ont également mentionné le Cadre mondial dans le document final de la quatrième conférence d'examen du programme d'action des Nations Unies (RevCon4) :

« Nous prenons note de l'adoption du Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, un cadre de coopération volontaire distinct qui comporte une série d'engagements politiques visant à renforcer la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, que les États désireux de le faire pourraient prendre en compte dans leurs efforts visant à mettre en œuvre les dispositions pertinentes du Programme d'action ». ¹⁵

¹² Ibid. <https://unsafeguard.org/>

¹³ UNODA, Open-ended Working Group on Ammunition. <https://meetings.unoda.org/oewg-ammo/open-ended-working-group-on-ammunition-2022>

¹⁴ Résolution 78/47 de l'Assemblée générale du 6 décembre 2023

¹⁵ A/CONF.192/2024/RC/3, partie I, paragraphe 43.

Comment les États peuvent-ils coopérer pour mettre en œuvre le Cadre mondial ?

Tous les États peuvent participer au processus visant à renforcer la coopération et l'assistance internationales. Il a été reconnu que la coopération et l'assistance internationales, y compris celles destinées aux acteurs de la société civile, sont nécessaires pour contribuer à réduire les doubles risques découlant d'une gestion inefficace des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, à savoir à la fois le risque d'explosions imprévues de munitions classiques et le risque de leur détournement et de leur trafic illicite.

Le GFA prévoit un processus de suivi et d'examen spécifique qui inclut la tenue d'une réunion préparatoire des États en juin 2025 et une première réunion des États Parties (MS1) à l'été 2027. Cette première réunion décidera de la convocation de réunions ultérieures régulières des États Parties destinées à examiner les modalités de mise en œuvre, ainsi que de réunions d'experts techniques gouvernementaux pour traiter de questions et de thèmes spécifiques.

Les États ont été invités à présenter leurs premiers rapports nationaux sur la mise en œuvre du GFA en 2026. À l'instar du processus de présentation des rapports nationaux prévu dans le cadre de l'UNPoA, cet échange d'informations devrait jouer un rôle essentiel afin de garantir la réussite de la première réunion des États Parties et des réunions ultérieures. Pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord-cadre mondial, le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA), en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Conflict Armament Research (CAR) et l'Équipe consultative sur la gestion des munitions (AMAT) du Centre de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), ont élaboré un guide de mise en œuvre volontaire pour aider les États à mettre en œuvre l'Accord-cadre mondial, qui devrait être lancé en marge de la réunion préparatoire de l'été 2025.

Que peut faire la société civile pour soutenir la mise en œuvre du GFA ?

Dans le document du Cadre mondial ainsi que dans le document final de la RevCon4, les États ont reconnu à quel point les partenariats multipartites pouvaient permettre de mieux comprendre les défis posés par la mise en place d'une gestion efficace des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie. Les acteurs de la société civile peuvent jouer, à cet égard, un rôle important et constructif en soutenant la mise en œuvre globale, efficace et universelle du Cadre mondial. Cet objectif peut être atteint, par exemple, en sensibilisant aux problèmes suscités par cette mise en œuvre et en faisant la promotion des idées et pratiques recommandées dans les normes internationales touchant aux aspects de sécurité et de sûreté. Les OSC peuvent également organiser des actions de sensibilisation par le biais de réunions, d'activités médiatiques et de publications, et entreprendre des actions pour aider les autorités nationales qui mettent en œuvre le Cadre mondial. Elles peuvent aussi, lorsque des données fiables et vérifiables sont disponibles, alerter sur les pratiques inadéquates qui entravent sa mise en œuvre.

Les OSC devraient s'efforcer autant que possible d'établir au niveau national un dialogue constructif avec les autorités étatiques et leurs parlementaires. Si elles y sont bien préparées, ces organisations peuvent travailler avec les États qui se sont déjà engagés à respecter le GFA ainsi qu'avec les États qui n'ont pas encore décidé de leur position à cet égard ou qui ont besoin d'informations complémentaires sur le document, ses implications et ses possibilités.

Le soutien apporté par les OSC aux États peut également s'avérer nécessaire afin de veiller à ce que la première série de présentation de rapports nationaux en 2026 soit aussi large et complète que possible. Les réunions de 2025 et de 2027 nécessiteront également des préparations substantielles aux niveaux national, régional et mondial. Avec des ressources financières et techniques adéquates,

les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle constructif dans le cadre de ces initiatives, à condition de pouvoir disposer des ressources financières et techniques adéquates. Le soutien des OSC peut prendre plusieurs formes et inclure la promotion de l'intégration de la dimension de genre et la mobilisation des jeunes ainsi que le renforcement de la sensibilisation et de l'engagement afin de permettre une bonne compréhension des objectifs et des modalités de mise en œuvre des mesures clés visant à renforcer la sûreté et la sécurité des munitions classiques, telles que recommandées par le GFA.

La participation et le soutien des OSC sont particulièrement importants dans les domaines où elles peuvent disposer d'une connaissance et d'une expérience uniques. Par exemple, les OSC peuvent contribuer à sensibiliser les communautés aux dangers liés au détournement de munitions classiques vers des destinataires non autorisés, notamment des criminels, des groupes criminels organisés et des terroristes. Elles pourraient également, lorsqu'elles disposent d'informations fiables, pertinentes et objectives, signaler aux autorités les cas d'utilisation criminelle de munitions à des fins de fabrication ou de commerce d'engins explosifs artisanaux. De manière plus générale, une OSC peut faire part de ses préoccupations lorsque des informations laissent raisonnablement craindre que l'utilisation de munitions contribue à alimenter des conflits armés, la violence armée, y compris la violence armée basée sur le genre, des violations du droit international humanitaire et des droits humains, et à entraîner plus largement des impacts socio-économiques, environnementaux et de santé publique.

La mise en œuvre efficace du GFA nécessitera également – comme indiqué dans l'Objectif 14 – une participation pleine, égale et significative des femmes aux processus de prise de décision et de mise en œuvre en matière de gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie. Les États participant au processus ont également déjà encouragé l'intégration d'une perspective de genre dans l'élaboration des politiques et des pratiques visant à traiter les impacts différentiels des munitions classiques sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons en termes de sûreté et de sécurité. Les OSC peuvent être bien placées afin de promouvoir ce type de politiques et de pratiques, ainsi que pour renforcer la compréhension de ces impacts et la mobilisation parmi les jeunes et les communautés marginalisées.

Recommandations pour assurer le soutien des OSC

Afin d'aider à promouvoir une gestion sûre, sécurisée et durable des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, les organisations de la société civile peuvent envisager de mener les actions suivantes :

1. Mieux connaître les dangers associés aux munitions des ALPC, la manière dont elles devraient être contrôlées dans leur pays ou région respectifs conformément au Cadre mondial et à d'autres normes internationales, ainsi que les problèmes susceptibles d'entraîner une gestion inadéquate des munitions et les types de risques susceptibles de causer des dommages à l'avenir.
2. Améliorer la connaissance et la sensibilisation à le GFA et, le cas échéant, de renforcer les normes, directives et bonnes pratiques internationales applicables en matière de gestion sûre, sécurisée et durable des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie dans leur(s) État(s) respectif(s).

3. Promouvoir spécifiquement les normes élevées visant à interdire les transferts de munitions qui violeraient – ou seraient utilisées pour violer – le droit international, par exemple les normes consacrées par le droit humanitaire international, le droit pénal transnational et l'article 6 du Traité sur le commerce des armes, et encourager les États à procéder à des évaluations rigoureuses des risques liés aux exportations, importations, transits et transbordements de munitions afin d'en empêcher le détournement, le trafic et l'utilisation abusive à des fins criminelles.
4. Communiquer leurs observations et recommandations concernant la mise en œuvre du Cadre mondial à leurs autorités nationales et à leurs parlementaires.
5. Souligner l'importance du Cadre mondial par le biais d'activités de campagne et dans différents médias, notamment en rédigeant des articles de journaux et en postant des messages traitant de cette question sur différentes plateformes de médias sociaux.
6. Promouvoir la collecte et l'analyse de données par les autorités nationales compétentes concernant les munitions classiques fabriquées de manière illicite, détournées et faisant l'objet d'un trafic, et fournir un soutien dans ce domaine, dans la mesure du possible.
7. Préconiser l'intégration de la dimension de genre et la participation pleine, égale, significative et efficace des femmes, des représentants de la jeunesse et des communautés marginalisées à la promotion et à la mise en œuvre de la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie.

Pour en savoir plus :

Programme d'action des Nations Unies (UN PoA) : Ce programme est axé sur un large éventail de mesures et repose sur la coopération internationale afin de prévenir le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, y compris les munitions.

Traité sur le commerce des armes (TCA) : Oblige les États parties à réglementer strictement leur commerce international d'armes et de munitions classiques, en interdisant les transferts susceptibles d'être utilisés pour commettre des atrocités et en exigeant des pays exportateurs qu'ils évaluent le risque que les armes soient utilisées pour commettre des violations des droits humains, des crimes de guerre, des actes de criminalité transnationale organisée, des actes de terrorisme ou pour intensifier un conflit.

Normes ISO : L'Organisation internationale de normalisation a élaboré des lignes directrices pour la gestion des munitions afin d'en assurer la sûreté et la sécurité.

Sur la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie :

Ashcroft, Mark 2022 : "A traditional approach to munition life management", in *Energetics Science and Technology : An Integrated Approach*, chapitre 9, IOP Publishing Ltd.

BICC (Bonn International Centre for Conversion), 2005 : *SALW Basics – Recognizing SALW and Ammunition*, TRESA. Disponible en ligne à l'adresse suivante : https://www.bicc.de/Publikationen/SALW_Basics-Recognizing_SALW_Ammunition_TRAINEE.pdf~dr771.

Carapic, Jovana, etc. 2018 : "A Practical Guide to Life-cycle Management of Ammunition", *Small Arms Survey Handbook*, Small Arms Survey: Genève.

UN SaferGuard 2021 : *Les Directives techniques internationales sur les munitions*. Disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://unsafeguard.org/fr/un-safeguard/guide-lines>

Nations Unies, 2006 : Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus, [A/Res/61/72](#).

Nations Unies, 2009 : Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus, [A/RES/63/61](#).

Nations Unies, 2023 : Gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie : résolution / adoptée par l'Assemblée générale, [A/RES/78/47](#).

Cette note d'information de l'IANSA a été rédigée par Elli Kytomaki and Johnson Asante-Twum. Brian Wood, Markus Fahlbusch et Peter Danssaert ont enrichi ce document de leurs commentaires. Cette note d'information a été conçue par Emily Callsen.

Financé par l'Agence Fédérale Allemande des Affaires Étrangères